

COMPTES CONSOLIDES

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2018 (en K€)

ACTIF	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	4.1.1	9 615	8 554
Immobilisations corporelles	4.1.2	78 028	96 068
Autres immobilisations incorporelles	4.1.3	389	409
Participations comptabilisées par mises en équivalence	4.1.4	192	184
Titres non consolidés	4.1.5	2 311	1 980
Autres actifs non-courants	4.1.6	39 170	44 367
Impôts différés actifs	4.1.11	2 636	1 917
Actifs activités abandonnées	4.1.18	2 702	2 876
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		135 043	156 355
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	4.1.7	2 459	2 327
Clients et comptes rattachés	4.1.16	62 341	65 799
Autres actifs courants	4.1.6	3 553	2 620
Actifs d'impôts courants	4.1.14	22 034	20 365
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.1.8	54 459	52 245
TOTAL ACTIFS COURANTS		144 846	143 356
TOTAL ACTIF		279 889	299 711

PASSIF	Notes	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	4.2.1	21 416	21 416
Autres réserves	4.2.2	50 348	45 143
Titres en auto-contrôle	4.2.3	-1 986	-2 141
Résultat net – part du groupe		-389	7 296
Capitaux propres part du groupe		69 389	71 714
Intérêts non contrôlés		-174	-267
TOTAL CAPITAUX PROPRES		69 215	71 447
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et passifs financiers à long terme	4.1.9	41 711	58 197
Impôts différés passifs	4.1.11		2 334
Provisions à long terme	4.1.12	22 467	19 193
Avantages postérieurs à l'emploi	4.1.13	10 496	9 784
Autres passifs non courants	4.1.15	1 083	1 514
Passifs activités abandonnées	4.1.18	3 544	4 020
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		79 301	95 042
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		34 408	33 613
Emprunts à court terme		4 714	7 962
Partie courante des emprunts et passifs financiers à long terme	4.1.9	32 808	34 494
Passif d'impôts courants	4.1.14	46 881	43 282
Provisions à court terme	4.1.12	9 487	8 911
Autres passifs courants	4.1.15	3 075	4 960
TOTAL PASSIFS COURANTS		131 373	133 222
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		279 889	299 711

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018 (en K€)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	4.3.2	232 953	230 307
Autres produits de l'activité		901	81
Achats consommés		-17 367	-15 101
Charges de personnel	4.3.3	-118 932	-114 397
Charges externes		-58 998	-55 396
Impôts et taxes		-6 793	-6 390
Dotation aux amortissements nette des reprises	4.3.4	-29 543	-29 569
Dotation aux provisions nette des reprises	4.3.4	-10 302	-1 762
Variation des stocks des en cours et produits finis		269	1
Autres produits et charges courants	4.3.5	- 230	-1
Résultat opérationnel		-8 041	7 773
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		608	430
Coût de l'endettement financier brut	4.3.6	-1 304	-2 060
Coût de l'endettement financier net		-696	-1 630
Autres produits et charges financiers	4.3.7	1 967	2 100
Charge d'impôt	4.3.8	3 553	-708
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.1.4	2 871	59
Résultat net avant résultat activités arrêtées		-346	7 594
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	4.1.18	-1	-196
Résultat net de l'ensemble consolidé		-347	7 398
Intérêts non contrôlés	4.3.9	42	102
Résultat net (part du groupe)		-389	7 296
Résultat net par action hors autocontrôle (en euros)	4.3.10	-0.100733	1.914727
Résultat net dilué par action (en euros)	4.3.10	-0.100733	1.914727

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018 (en K€)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net de l'ensemble consolidé		-347	7 398
Gains et pertes actuariels bruts		183	1 740
Impôt sur gains et pertes actuariels		-206	580
Eléments non recyclables en résultat		-23	1 160
Ecart de conversion		451	145
Autres éléments recyclables		-348	61
Eléments recyclables en résultat		103	207
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts		80	1 367
Résultat global de la période		-267	8 765
Intérêts non contrôlés		134	253
Part du groupe		-401	8 512

GRUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018 (en k€)

	Capital	Réserves liées au capital	Titres en auto-contrôle	Réserves et Résultats consolidés	Résultats enregistrés en cap. propres	Capitaux propres (groupe)	Intérêts Non contrôlés	Total capitaux propres
<i>Notes</i>	4.2.1	4.2.2	4.2.3					
Capitaux propres au 31 décembre 2016	21 416	4	-2 056	45 994	-189	65 169	-457	64 712
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			-89		-7	-96		-96
Dividendes				-1 934		-1 934		-1 934
Résultat global de la période				8 512		8 512	253	8 765
Sortie de périmètre								
Reclassement période				63		63	-63	
Capitaux propres au 31 décembre 2017	21 416	4	-2 145	52 635	-196	71 714	-267	71 447
Capitaux propres au 31 décembre 2017	21 416	4	-2 145	52 635	-196	71 714	-267	71 447
Opérations sur le capital					-2	-2	3	1
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			107		-98	9		9
Dividendes				-1 931		-1 931	-44	-1 975
Résultat global de la période				-401		-401	134	-267
Sortie de périmètre								
Reclassement période								
Capitaux propres au 31 décembre 2018	21 416	4	-2 038	50 301	-294	69 389	-174	69 215

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018 (en k€)

		31/12/2018	31/12/2017
Résultat net des sociétés intégrées (y compris intérêts minoritaires)		-347	7 398
Dotations nettes aux amortissements et provisions		39 875	31 331
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Autres produits et charges calculés		933	592
Plus et moins-value de cession		-77	-208
Quote- part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		- 2 871	-58
Dividendes (titres non consolidés)		-40	-38
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		37 473	39 015
Coût de l'endettement financier		696	1 630
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		-3 553	708
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(A)	34 616	41 353
Impôts versés	(B)	-315	-636
Variation du B.F.R lié à l'activité	(C)	3 319	-219
Autres flux liés à l'activité	(C)		
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A+B+C)	(D)	37 620	40 498
Dont Flux issu des activités abandonnées		-1	-195
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-230	-190
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-16 154	-30 415
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		759	2 194
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		-584	-1790
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
Incidences des variations de périmètre			
Dividendes reçus (stés mises en équivalence, titres non consolidés)		63	27
Variation des prêts et avances consentis (*)		4 972	306
Subventions d'investissement reçues		234	102
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(E)	-10 940	-29 766
Dont Flux issu des activités abandonnées			
Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital :			
- Versées par les actionnaires de la société mère			
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
Rachats et reventes d'actions propres		107	-74
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-1 931	-1 934
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		18 000	29 735
Remboursement d'emprunts		-32 780	-31 181
Remboursement d'emprunts (location financement)		-3 812	-4 086
Intérêts financiers versés (y compris contrats de location financement)		-696	-1 630
Autres flux liés aux opérations de financement		-169	11
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(F)	-21 281	-9 159
Dont Flux issu des activités abandonnées			
Incidence des variations des cours des devises	(G)	-79	22
Trésorerie activité abandonnées	(H)		
Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G+ H)		5 320	1 595

(*) Ce montant correspond à la variation du compte courant consenti par la société mère à la société ZEPHIRE afin de financer son activité. Cette société est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence, raison pour laquelle ce mouvement figure dans les flux de trésorerie.

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (en k€)
--

		31/12/2018	Variations	31/12/2017
Trésorerie brute	(a)	54 459	2 214	52 245
Emprunts à court terme (concours bancaires courants et intérêts courus)	(b)	-4714	3 248	-7 962
Intérêts courus compris dans les emprunts à court terme	(c)	97	-142	239
Trésorerie (d) = (a) + (b) + (c)		49 842	5 320	44 522
Endettement financier brut (courant et non courant)	(e)	-74 518	18 173	-92 691
Endettement financier net (e) - (d)		-24 676	23 493	-48 169
<i>Voir note 4.1.8 pour le détail des soldes</i>				

V - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Informations générales

1.1 – Note d'information générale

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan sous le N° 429 574 395 (2000B33) depuis le 18/2/2000. Depuis le 8 juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Eurolist, compartiment C. La durée d'existence de la société est de 90 ans.

Elle exerce ses activités, via ses filiales en France et au Maghreb, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramassage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 Juin 2019. Ils seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires qui a la possibilité de les faire modifier même après leur publication.

1.2 – Evénements majeurs de l'exercice

-Contentieux relatifs à l'exploitation de l'installation de stockage de Bagnols en Forêt :

Pour rappel cette installation de stockage de déchets non dangereux est divisée en quatre sites, dont l'exploitant en tant que titulaire des autorisations préfectorale est le SMIDDEV. Mais ce dernier ne dispose pas de la maîtrise foncière qui appartient à la commune de Bagnols en Forêt. Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités. Le site n° 3, suivant les termes d'une convention de délégation de service public, plusieurs fois prolongée, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivé à saturation. Jusqu'à ce jour, le site n°4 n'a pas encore vu le jour.

Outre le contentieux concernant la valorisation de mâchefers comme matériaux de recouvrement, initié par la commune de Bagnols en Forêt et qui a pris définitivement fin en octobre 2014, la fin de la délégation de service public en 2011 a donné lieu, au cours du premier semestre 2012, à des contestations.

Comme rappelé ci-dessus, cette gestion a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) de 6 ans entre la société SMA (fusionnée en 2014 avec la société VALEOR) et le SMIDDEV depuis le 1^{er} janvier 2003. Cette DSP a été prolongée par trois avenants proposés par le SMIDDEV pour une durée supplémentaire globale de trois ans (jusqu'au 31/12/2011).

En avril 2012, le SMIDDEV a fait part d'une réclamation fondée sur un retraitements financiers des comptes annuels du délégataire et une différence d'interprétation d'un article de la DSP. Cette réclamation portait sur un montant de 6,8 M€ concernant toute la durée de la DSP, soit depuis le 1^{er} janvier 2003.

Le Groupe conteste l'analyse du SMIDDEV sur tous les points de la réclamation, ce qui a conduit à mettre en œuvre la commission de conciliation prévue au contrat de la DSP.

Cette commission a été constituée d'un représentant du SMIDDEV (son avocat), d'un représentant de la société VALEOR, et du Vice-Président du Tribunal Administratif de Toulon en qualité de troisième conciliateur.

Le 10/01/2013, cette commission a rendu son avis. Ce dernier écarte une grande partie des demandes du SMIDDEV. Cependant, dans le cadre du différend sur l'interprétation d'une clause de la DSP, l'avis met à la charge de la société VALEOR, à titre transactionnel, une somme de 546 812 € au titre de l'exercice 2005, et 765 008 € au titre de l'exercice 2010 soit un total de 1 311 820 €.

Le SMIDDEV n'a pas souhaité suivre cet avis, mais a préféré d'une part saisir le Tribunal Administratif de Toulon pour obtenir l'annulation du dernier avenant de prolongation de la DSP et d'autre part émettre des titres de recettes pour un montant global de 5,2 M€.

La Société a reçu en septembre 2014 un titre exécutoire de 1,6 M€, entièrement provisionné dans les comptes de la SAS VALEOR au 31 décembre 2014. La provision s'élève ainsi à 6,8 M€ à la clôture 2014.

En décembre 2014 la Société a reçu un nouveau titre exécutoire de 4,4 M€, ce dernier n'a pas été provisionné dans les comptes, l'objet faisant double emploi avec le précédent titre de 2,7 M€ provisionné en 2013, pas plus que l'écart de 1,7 M€, le Groupe considérant comme très prudent le montant total déjà provisionné de 6,8 M€ au regard de l'impact global maximum théorique initial estimé par le SMIDDEV de 6,8 M€ et des contestations en cours.

Lors de l'audience du 1^{er} avril 2016, le Tribunal Administratif de Toulon a évoqué et mis en délibéré l'ensemble de nos contestations relatives à ces titres de recettes. Lors de cette audience, Madame le Rapporteur de la République a proposé au Tribunal l'annulation de tous ces titres de recettes pour défaut de base légale.

Par décision du 22/04/2016, le Tribunal Administratif de Toulon a effectivement jugé que l'ensemble des titres de recettes sont nuls et que notre filiale est déchargée de toutes les sommes exigées.

Le SMIDDEV a fait appel de toutes ces décisions.

Les différents contentieux ont été appelés aux audiences des 15 janvier et 19 mars 2018 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Par deux arrêts du 29 janvier 2018, la Cour a :

1. Annulé intégralement le titre de recettes n°2013-407 du 5 août 2013.
2. Annulé le titre n° 2014-178 du 28 mars 2014 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 730.445,35 euros.

Par trois arrêts du 30 mars 2018, la Cour a :

3. Rejeté la requête en appel du SMIDDEV contre le jugement annulant le titre de recettes n° 2014-454 du 2 septembre 2014.
4. Annulé le titre n° 2014-120 du 19 février 2014 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 569.575,42 euros.
5. Annulé le titre n°2014-676 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 4.410.267,84 euros.

Nous avons introduit des pourvois en cassation contre les décisions citées aux points 2,4 et 5 ci-dessus, tandis que le SMIDDEV s'est pourvu en cassation sur les décisions citées aux points 1 et 3 ci-dessus.

Ainsi, toutes les décisions rendues par la Cour d'Appel Administrative de Marseille ont fait l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat.

Les pourvois relatifs aux titres de recettes n°2014-454, 2013-407 et 2014-676, n'ont pas été admis par le Conseil d'Etat selon trois décisions en date du 21 décembre 2018.

Dans l'attente des décisions relatives aux autres titres devant le Conseil d'Etat, et au regard des décisions déjà obtenues, la provision prévue a été ramenée de 6,8 m€ à 6 M€.

- Exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux du Balançan

L'application de la décision du Tribunal Administratif de Toulon en date du 7 mai 2018 prononçant l'annulation de l'autorisation préfectorale en cours pour des motifs d'urbanisme et enjoignant le Préfet d'ordonner la fermeture dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette décision a conduit à la fermeture du site début Aout 2018.

Une demande d'autorisation destinée à poursuivre l'activité a été déposée et est toujours en cours d'instruction.

L'hypothèse retenue pour arrêter les comptes de l'exercice 2018 est que l'autorisation ne sera pas obtenue, ce qui a entraîné comme conséquence dans l'arrêté des comptes :

- La constatation d'une dépréciation sur immobilisations de 1 676 K€
- La constatation d'amortissements exceptionnels sur immobilisations (dont le sécheur de boues) pour 3 126 K€
- La constatation d'une provision pour suivi trentenaire de 5 276 K€

- Contentieux social sur l'établissement mauritanien de Dragui-transport

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€. Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2 160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême. Ce pourvoi a été rejeté. Finalement, dans le cadre de la saisie exécution une vente aux enchères du matériel devait avoir lieu le 12 janvier 2015. Cette procédure a été suspendue sur ordre du ministère de la justice, étant précisé que ce matériel est entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause. A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie.

En conséquence et à l'instar des comptes précédents, la Société n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2018.

-Autres contentieux en Mauritanie

Des décisions de justice ont été rendues en Mauritanie réclamant un montant d'environ 0.5 M€ au groupe. Une procédure d'exequatur est en cours auprès du tribunal de Grande instance de Draguignan dont le délibéré est attendu au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2019, mais le

Groupe considère que même au cas où il serait fait droit à cette demande, cette somme entrerait dans le cadre du protocole signé avec l'état Mauritanien lors de l'arrêt de l'activité et qu'il n'y a donc pas matière à provisionner la demande.

-Activité du groupe en Tunisie

Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et le groupe a souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, l'activité du GIE Pizzorno / AMSE a été arrêtée courant 2014.

Ces décisions trouvent toutes le même fondement : la grande difficulté de se faire payer dans des conditions normales et de faire respecter la bonne foi dans les relations contractuelles.

Les conséquences financières de ces décisions se sont ressenties fortement sur l'exercice 2014 mais ont permis de préserver les capacités de développement du Groupe sur des aires géographiques bénéficiant de conditions de marchés mieux maîtrisables.

Depuis le 31/08/2014, le groupement « Pizzorno / AMSE », qui était titulaire du contrat, n'a plus d'activité.

La caution bancaire concernant le marché de Djebel Chekir d'un montant de 460 K€ a été appelée début 2016 et passée en charges. Cette caution avait été consentie par la SAS SOVATRAM (société absorbée en 2014 par Pizzorno Environnement Industrie), membre du groupement « Pizzorno/AMSE ». Ce montant avait fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2015.

Le groupe a entrepris la liquidation du GIE Pizzorno/AMSE, laquelle permettra celle de PIZZORNO ENVIRONNEMENT TUNISIE et des succursales de Pizzorno Environnement Industries et Groupe Pizzorno Environnement.

2 - Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont conformes aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018. Les normes comptables internationales comprennent les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards), les normes I.A.S. (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations (S.I.C. et I.F.R.I.C.)

La base de préparation de cette information financière résulte donc des normes et interprétations d'application obligatoires au 31 décembre 2018 adoptées par l'Union Européenne (consultable sur le site ec.europa.eu), et des options et exemptions choisies par le Groupe.

Les normes et interprétations devenues d'application obligatoire au 1/1/2018 sont les suivantes :

- IFRS 9 : Instruments financiers
- Amendements à IAS 4 : Interactions entre IFRS 4 et IFRS 9
- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients
- Amendements à IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendements à IAS 40 : Clarifications sur les événements mettant en évidence un changement d'utilisation
- Améliorations annuelles publiées en décembre 2016
- IFRIC 22 : Transactions en monnaie étrangère et avances versées ou reçues non remboursables

S'agissant plus spécifiquement de l'application des normes IFRS 15 et IFRS 9 leur impact sur les comptes est le suivant :

- IFRS 15 : Cette norme remplace les normes IAS 11 – Contrats de construction et IAS 18 – Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations y afférentes.

La norme IFRS 15 définit le cadre de reconnaissance du revenu sur la base d'un processus en 5 étapes :

- i) identification du contrat,
- ii) identification des obligations de prestation,
- iii) détermination du prix de la transaction
- iv) allocation du prix de la transaction
- v) comptabilisation du revenu.

Ce modèle prévoit que le revenu soit comptabilisé lorsqu'une société transfère le contrôle des biens ou services à un client pour le montant qu'elle s'attend à recevoir. En fonction des critères, le revenu sera comptabilisé, soit de manière continue d'une façon qui représente la performance de la société, soit à une date donnée quand le contrôle des biens et services est transféré au client.

Pour chaque obligation de performance, quelle que soit sa nature, le Groupe a appliqué la grille unique de trois critères prévue par la norme en vue de déterminer si celle-ci était satisfaite en continu. Les trois critères étant les suivants :

- 1) le client bénéficie des avantages du service au fur et à mesure de la performance de l'entité ;
- 2) deuxième critère : le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa construction par l'entité ;
- 3) troisième critère (comprenant une double condition) : (i) l'actif n'a pas d'usage alternatif pour l'entité et (ii) l'entité dispose, à tout moment, en cas de résiliation par le client, d'un droit exécutoire au paiement de la valeur des travaux réalisés à date.

Si au moins l'un de ces trois critères est rempli, l'obligation de performance est reconnue à l'avancement. Dans le cas contraire, l'obligation de performance est reconnue à une date donnée.

Le groupe a adopté la norme IFRS 15 en recourant à la méthode du rattrapage cumulatif avec pour effet une première application de cette norme à sa date d'entrée en vigueur – au 1^{er} janvier 2018, sans retraitement des périodes comparatives présentées.

En pratique, il a été fait l'inventaire des différentes catégories de prestations vendues par le Groupe et revu l'ensemble des clauses contractuelles attachées. Les résultats de cette analyse montrent que l'application de la norme IFRS 15 est sans impact sur les conditions de reconnaissance du chiffre d'affaires et que l'incidence sur les états financiers du Groupe est donc sans incidence matérielle.

En effet, au 31 Décembre 2018, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base de contrats comportant une simple obligation de performance liée au transport, tri, traitement, enfouissement, incinération de déchets, et notamment :

- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le Groupe dans l'activité de collecte des déchets avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets transportée ;
- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des tonnages enfouis dans l'activité traitement des déchets avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne stockée ;
- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans le tri et l'incinération avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne traitée, valorisée, triée ou incinérée.

L'ensemble des activités du groupe est constitué par des revenus appréhendés de manière continue et la norme n'a pas entraîné de changement dans le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires, les clients consommant les avantages du service fourni au fur et à mesure de la performance (IFRS 15.35 a). La transition à la norme a donc été sans impact.

La répartition du chiffre d'affaires selon les critères géographiques, de type d'activité et de période de comptabilisation est donnée au paragraphe 4.3.2

L'analyse des obligations de performance restant à satisfaire est donnée au paragraphe 4.3.13

- IFRS 9: Cette norme remplace la norme IAS 39 « Instruments Financiers: Comptabilisation et évaluation ».

Elle comprend trois volets :

- le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers qui sont classés lors de leur comptabilisation initiale en coût amorti, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par résultat, classement fixé en fonction :
 - o De la nature de l'instrument (dettes ou capitaux propres)
 - o Des caractéristiques des flux contractuels (en fonction des grilles de critère « SPPI » ou « Solely Payment of Principal and Interests »)
 - o Du modèle de gestion (manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie)
- la dépréciation des actifs financiers : la notion de « pertes encourues » d'IAS 39 disparaissant au profit des « pertes de crédit attendues » d'IFRS 9, évaluées sur l'une des deux bases suivantes :
 - o Soit les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (cas de défaillance possibles au cours des 12 mois suivant la date de clôture)
 - o Soit les pertes de crédit attendues pour la durée de vie (cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie des instruments financiers)
- la comptabilité de couverture (non traité ci-après car le groupe n'a pas documenté de relations de couverture).

Cette norme d'application rétrospective pour les volets classement / évaluation et dépréciation, a été adoptée sans retraitement de l'information comparative selon les dispositions prévues au paragraphe 7 d'IFRS 9.

L'application de la norme aux caractéristiques propres du Groupe a été réalisée après analyse des modalités de gestion de l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels (grille de critère « SPPI »). Le tableau ci-après résume le classement des différents types d'actifs et passifs financiers détenus par le groupe.

ACTIFS FINANCIERS	Note	Coût amorti	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat
Titres non consolidés	(1)			X
Dépôts et cautions	(a)	X		
Obligations	(2)		X	
Créance sur la société Zephyre	(a)	X		
Clients et comptes rattachés	(b)	X		
Autres créances	(a)	X		
Sicav monétaires	(3)			X
Comptes à terme	(4)	X		
Disponibilités bancaires	(5)			X

(1) Pour l'essentiel ce poste est constitué par les titres détenus sur la SCI du Balançon (174 K€).

(2) Les obligations sont détenues avec l'objectif de les garder jusqu'à leur terme, mais une cession peut avoir lieu si un besoin de trésorerie le nécessite (cas qui s'est déjà présenté depuis leur acquisition). Leurs changements de valeur sont ainsi constatés par contrepartie des autres éléments du résultat global, les éventuelles dépréciations pour risque de crédit étant quant à elles comptabilisées en résultat. Comme cela était déjà l'option retenue dans l'arrêté des comptes 2017, l'application d'IFRS 9 n'a pas d'incidence sur la présentation des comptes.

(3) Les Sicav monétaires doivent être valorisées à leur cours de fin de période. Compte tenu des très faibles taux actuels et de la base concernée (2 325 K€ au 31/12/2017), l'impact est considéré comme non significatif. Le groupe ne détient plus de produits de ce type au 31/12/2018.

(4) Les comptes à terme évalués en coût amorti.

(5) Les disponibilités bancaires correspondent aux comptes courants bancaires et sont évaluées à leur valeur en banque au 31/12/2017 et au 31/12/2018.

PASSIFS FINANCIERS	Note	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat sur option
Emprunts auprès établissements de crédit		X		
Fournisseurs et comptes rattachés		X		
Autres dettes		X		

Dépréciation des actifs financiers (principe généraux) : le Groupe Pizzorno Environnement évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global hors instruments de capitaux propres. Pour évaluer la dotation aux provisions pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, le Groupe prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit, le Groupe compare le risque de défaut sur l'actif à la date de clôture avec le risque de crédit à la date de la comptabilisation initiale en s'appuyant sur des événements et des informations prospectives raisonnables, ainsi que des cotations de crédit si disponibles, changements défavorables importants, réels ou prévus, dans la conjoncture économique, financière ou commerciale qui devraient entraîner une modification importante de la capacité de l'emprunteur de s'acquitter de ses obligations.

- (a) et (2) Estimation de la dépréciation concernant les actifs financiers évalués au coût amorti et en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (hors créances clients, voir ci-après, et instruments de capitaux propres pour lesquels l'option OCI a été retenue : le Groupe n'est pas concerné).

Comme évoqué ci-avant, si le risque crédit n'a pas évolué de façon significative depuis l'origine, la norme demande d'évaluer les pertes attendues en cas de défaut dans les 12 mois. L'analyse du risque afférent aux différentes créances a été réalisée au 01/01/2018 et au 31/12/2018, selon la méthodologie suivante :

Calcul d'un taux de provision en fonction de l'exposition au risque de crédit (probabilité de défaut de la contrepartie et risque de recouvrement) :

- Estimation de la probabilité de défaut à partir de l'utilisation de la cotation Banque de France (ou d'une autre approche si les éléments ne sont pas disponibles). La Banque de France a en effet publié en mai 2018 une étude sur l'évaluation des performances 2017 des sociétés en fonction de leur cotation. Afin d'évaluer les pertes attendues à 12 mois, le taux de défaillance historique constaté à 1 an a été retenu. D'autre part, en l'absence d'une cotation Banque de France disponible, il a été considéré par simplification qu'en moyenne ces contreparties se retrouveraient en milieu de fourchette des cotations Banque de France, soit une cotation 5+ (assez faible)
- Estimation du risque de recouvrement quand des éléments spécifiques sont disponibles (cas de la créance Zephyre et de certaines cautions). Quand ces éléments d'analyse n'étaient pas disponibles, un risque de recouvrement maximum a été retenu par prudence.

(b) Estimation de la dépréciation concernant les créances clients : Pour rappel, les créances clients ont une maturité à moins d'un an (le Groupe ne détient pas de créances commerciales comportant une composante de financement significative). Elles sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur, puis comptabilisées au coût amorti. Des pertes de crédit attendues sont comptabilisées au compte de résultat via un compte de dépréciation des créances clients au bilan. Le Groupe a appliqué l'approche simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à calculer la perte de crédit attendue sur la durée de vie de ces dernières. Ce modèle permettant de déterminer une perte de crédit à maturité pour toutes les créances commerciales et ce dès leur enregistrement, en tenant compte notamment, des retards de paiement, des difficultés financières du client, des renégociations au regard du délai de paiement, etc.) et lorsque les créances sont échues depuis plus d'un an, en fonction de leur durée de détention depuis leur date d'octroi. Pour évaluer la perte de crédit à maturité, les taux historiques de perte constatés rapportés aux chiffres d'affaires ont été calculés (par typologie de client et par pays).

Concernant plus spécifiquement les créances commerciales au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain. Le Groupe, constatant depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses collectivités locales au Maroc, les créances commerciales correspondantes sont ainsi provisionnées selon la meilleure estimation du management, estimation réalisée, de manière individuelle pour chaque client et de façon exhaustive, en fonction de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accords existants, de l'historique et des perspectives de paiements, de leur date d'octroi. Historiquement, la vérification à partir de l'historique des enregistrements montre que les dépréciations pratiquées sont suffisantes au regard des pertes constatées.

L'application de la norme a notamment conduit à la constatation d'une provision complémentaire de 185 K€ (avant impôts différés) au 1^{er} janvier 2018 sur la créance de 41 M€ détenue par le groupe sur la société mise en équivalence Zephyre à cette date après application des critères exposés ci-dessus.

L'incidence de cette provision nette d'impôts différés a été constatée dans les capitaux propres à l'ouverture (-138 K€). La revue des autres actifs financiers (hors créances commerciales) n'a pas révélé d'évolution significative du risque de crédit et aucune autre provision n'a ainsi été constatée. Le tableau ci-après résume le détail des impacts au 1^{er} janvier 2018 ainsi que les évolutions des classifications entre les normes IAS 39 et IFRS 9 :

ETAT IMPACT APPLICATION IFRS 9 à l'ouverture (en K€)

ACTIFS FINANCIERS CONCERNES	31/12/2017	Classification IAS 39	Classification IFRS 9	Changement de l'évaluation	01/01/2018
Titres non consolidés	192	Juste valeur par les capitaux propres	Juste valeur par le résultat	-	192
Obligations	1 788	Juste valeur par les capitaux propres	Juste valeur par les capitaux propres	-	1 788
Dépôts garantie et cautionnements	1 318	Coût amorti	Coût amorti	NS	1 318
Autres créances	43 049	Coût amorti	Coût amorti	-185	42 864
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	46 347			-185	46 162
Clients	65 799	Coût amorti	Coût amorti	NS	65 799
Autres actifs courants	2 620	Coût amorti	Coût amorti	NS	2 620
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	68 419			-	68 419
SICAV monétaires	2 325	Juste valeur par les capitaux propres	Juste valeur par le résultat	NS	2 325
Comptes à terme	22 500	Coût amorti	Coût amorti	NS	22 500
Disponibilités bancaires	27 420	Juste valeur par le résultat	Juste valeur par le résultat	NS	27 420
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	52 245			-	52 245
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	167 011			-185	166 826

PASSIFS FINANCIERS CONCERNES	31/12/2017	Classification IAS 39	Classification IFRS 9	Changement de l'évaluation	01/01/2018
Emprunts et passifs financiers à long terme	58 197	Coût amorti	Coût amorti	NA	58 197
Autres passifs non courants	1 514	Coût amorti	Coût amorti	NA	1 514
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	59 711			-	59 711
Fournisseurs et comptes rattachés	33 613	Coût amorti	Coût amorti	NA	33 613
Concours bancaires courants	7 962	Juste valeur par le résultat	Juste valeur par le résultat	NA	7 962
Partie courante des emprunts et passifs financiers à long terme	34 494	Coût amorti	Coût amorti	NA	34 494
Autres passifs courants	4 960	Coût amorti	Coût amorti	NA	4 960
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	81 029			-	81 029
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	140 740			-	140 740

NS : aucun changement d'évaluation constaté car nul ou non matériel

NA : non applicable

ETAT IMPACT APPLICATION IFRS 9 à la clôture (en K€)

ACTIF	Classification IFRS 9	31/12/2018 avant dépréciation	Dépréciation	31/12/2018 après dépréciation	Juste valeur	Niveau de juste valeur retenu
Obligations	Juste valeur par les capitaux propres	2 119	NS	2 119	2 119	1
Dépôts garantie et cautionnements	Coût amorti	1 274	NS	1 274		NA
Autres créances	Coût amorti	38 077	-181	37 896		NA
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		41 470	-181	41 289		
Clients	Coût amorti	70 333	-7 992	62 341		NA
Autres actifs courants	Coût amorti	3 553	NS	3 553		NA
ACTIFS FINANCIERS COURANTS		73 886	-7 992	65 894		
SICAV monétaires	Juste valeur par le résultat	0		0	0	1
Comptes à terme	Coût amorti	30 834	NS	30 834		NA
Disponibilités bancaires	Juste valeur par le résultat	23 625		23 625		NA
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE		54 459	0	54 459		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		169 815	-8 173	161 642		

NS : aucun changement d'évaluation constaté car nul ou non matériel

NA : non applicable

Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques

Niveau 2 : juste valeur fondée sur des données de marché observables autres que les prix cotés visés au niveau 1

Niveau 3 : juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché (prise en compte de plus-values latente éventuelles, évaluation sur la base de flux de trésorerie actualisés)

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018.

S'agissant plus spécifiquement de la norme IFRS16 dont l'application devient obligatoire au 1^{er} janvier 2019 :

La norme impose de comptabiliser pour tous les contrats de location (hormis ceux de faible valeur, soit environ 5000 \$ ou d'une durée de moins de 1 an) :

- Un droit d'utilisation à l'actif
- Une dette au titre des loyers et autres paiements à effectuer pendant la durée de la location

Le groupe a procédé à l'inventaire des contrats concernés d'où il ressort qu'ils correspondent pour l'essentiel aux contrats de location immobilière. Les contrats de location mobilière potentiellement concernés par la norme correspondent à des contrats de leasing ou de location financière qui font déjà l'objet d'un retraitement et sont clairement identifiés dans les systèmes d'information du Groupe. Ces derniers identifient déjà de manière séparée les contrats de moins de 6 mois ou de faible valeur. Il a donc été procédé dans un deuxième temps à la recherche de contrats de locations implicites éventuels. Mais le groupe étant propriétaire des tous ses matériels informatiques ou copieurs, seul un contrat spécifique s'est révélé concerné.

Le groupe ne retraitera ni les locations de moins d'un an, ni les locations de bien de faible valeur (fontaines à eau, Gps des véhicules).

Au vu des analyses réalisées à date, il est considéré que les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple constituent une bonne indication du montant des passifs de location.

Les options générales retenues par le groupe pour effectuer les retraitements sont les suivantes :

- Application de la méthode rétrospective simplifiée pour la transition
- Application de l'impôt différé sur les retraitements
- Application du taux marginal d'endettement correspondant aux taux octroyés par les banques aux sociétés du groupe. Pour les sociétés françaises (société mère et filiales), les taux confirmés par les banques sont de 0,40% pour une enveloppe de crédit de 10 M€ sur 5 ans. Toutefois, comme certains contrats ont des durées plus longues allant jusqu'à 10 ans, nous avons simulé une dérivation du taux de 0.40% à partir d'une courbe de référence officielle. L'application de ce principe à l'ensemble des contrats pour les sociétés françaises aboutirait à l'impact présenté ci-dessous.
Pour les sociétés marocaines, les taux confirmés par les banques sont de 6 % qui ont été appliqués au seul contrat concerné

Les principaux critères utilisés pour retraiter les locations immobilières sont les suivants :

- Durée de traitement basée sur le terme figurant dans les baux, en prenant en compte l'avis de l'ANC pour le traitement des baux 3/6/9. Conformément à cet avis, les baux qui n'ont pas été renouvelés à l'issue des 9 ans mais qui se poursuivent tacitement n'ont pas été pris en compte, à l'exception de ceux pour lesquels il apparaît raisonnablement certain qu'ils seront renouvelés pour des raisons objectives comme la durée du marché attaché aux locaux, la durée de vie des travaux engagés dans les locaux ou la difficulté à trouver des locaux équivalents.
- Non retraitement des loyers liés aux sites d'enfouissement car il s'agit soit de loyers dits « à l'usage » ou « variables » (rémunération exclusive à la tonne apportée pendant la période d'exploitation), soit des loyers « post-exploitation » des sites d'enfouissement entrant dans le champ de la norme IAS 37 et déjà pris en compte dans le calcul des provisions trentenaires.

Sur ces bases les impacts attendus des retraitements seraient les suivants pour l'exercice pour la fourchette de taux présentée :

En M€	0.40%	1.30%
Impact résultat 2018 avant ID	NS	NS
Impact actif 31/12/2018	13,3	12,6
Impact passif 31/12/2018	13,4	12,6

2.2 – Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du principe du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction a recours à des estimations et hypothèses fondées sur les meilleures connaissances à cette période de la situation actuelle et future. Toutefois, les résultats pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont révisées régulièrement et les incidences de toute modification sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Les principales normes impactées sont :

- IAS 12 : impôts différés actif (4.1.11)
- IAS 19 : avantages au personnel et provision concernant le départ à la retraite (4.1.13)
- IAS 36 : évaluation des goodwill (4.1.1)
- IAS 37 : provision sur suivi trentenaire et provision sur risques sociaux et divers (4.1.12)

2.3 - Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Pizzorno Environnement comprend, outre la société mère consolidante, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe ou dans laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique.

Les filiales et entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises associées qui sont celles dans lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les co-entreprises qui sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage avec d'autres associés ou actionnaires le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Enfin, les participations directes ou indirectes du Groupe dans des sociétés sans activité ou ne permettant pas d'exercer une influence notable sur ces sociétés, ne sont pas consolidées.

2.4 - Traitement des goodwill

Les goodwill ont notamment été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs acquis et passifs repris identifiés dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée au moins une fois par an ou en cas d'indice de perte de valeur. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Cinq UGT ont ainsi été définies par le groupe :

- Collecte / Nettoyement

Cette UGT regroupe l'ensemble des activités de collecte d'ordures ménagères, collecte par relevage des colonnes sélectives, nettoyage urbain, mise à disposition de caissons pour DIB (déchets industriels banals) auprès d'industriels et de particuliers.

- Traitement

Cette UGT est composée des activités traitement du groupe réalisées sur les sites du Cannel des Maures (cf commentaires en 1.2 et 4.5), de Pierrefeu du Var, de Cabasse et d'Aboncourt (il s'agit d'une DSP).

- Tri/ Valorisation

Cette UGT regroupe 3 centres de tri et valorisation, le centre de tri du Muy, le site du Broc (qui fait l'objet d'un marché public se terminant en 2026) et la DSP d'Athanor qui arrive à échéance en 2019.

- Assainissement / Nettoyage

Cette UGT concerne l'activité Assainissement et curage pour les collectivités et les particuliers.

- Export

Cette UGT regroupe l'ensemble des contrats de collecte et traitement des déchets à l'international et concerne nos activités au Maroc.

Les UGT « Collecte / Nettoyement » et « Traitement » sont testées chaque année car des goodwill y sont attachés. Au titre de l'exercice 2018, compte tenu notamment d'une capitalisation boursière au 31 Décembre inférieure à l'actif net du Groupe, un test de toutes les UGT a été réalisé. A noter toutefois que deux UGT présentent également un indice de perte de valeur distinct, il s'agit de l'UGT « Tri / Valorisation » du fait d'un contrat significatif s'avérant non rentable et de l'UGT « Traitement » compte tenu des éléments évoquées dans les événements majeurs de l'exercice.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe utilise pour la détermination de la valeur recouvrable, la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité (calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) et la juste valeur nette des coûts de cession.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est imputée par ordre de priorité sur les goodwill et est présentée en « autres charges d'exploitation », avant que tout surplus éventuel soit imputé au prorata de leurs valeurs comptables respectives aux autres actifs de l'UGT considérée, afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de l'environnement et services aux collectivités. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus. Le Groupe a retenu une hypothèse de taux de croissance à l'infini de 1.8 % pour la projection des flux de trésorerie (sans changement par rapport au 31 décembre 2017).

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes :

- Période des prévisions (approuvées par le Comité de Direction du Groupe) : Elle est de 3 ou 4 ans sauf pour les unités suivantes :

- L'horizon utilisé est de 40 ans pour le l'UGT traitement.

En effet, la durée de prévision a dû être prolongée car l'exploitation sur les 3 ou 4 ans à venir est trop différente de celle prévue les années suivantes pour permettre une extrapolation raisonnable des flux de trésorerie futurs (voir ci-dessous). Cette durée permet également de tenir compte en détail et dans sa totalité de l'obligation de suivi trentenaire des sites exploités (se référer au paragraphe 2.14 pour le fonctionnement)

Ces prévisions sont basées sur les hypothèses prudentes suivantes :

- Non obtention d'une autorisation pour exploiter une nouvelle alvéole (site 5) sur le Balançan avec un démarrage du suivi trentenaire en 2020.
- Arrêt de l'exploitation de Pierrefeu en 2027 avec un démarrage du suivi trentenaire en 2028
- Non-renouvellement du contrat d'Aboncourt
- Arrêt des prestations de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) en 2031 (à la fin de la DSP Zéphire, société mise en équivalence)

- L'horizon utilisé est de 9 ans pour l'UGT export (activité au Maroc)

Cette durée a été retenue par prudence car seuls ont été valorisés les flux de trésorerie pour les contrats en cours jusqu'à leur échéance, aucune valeur terminale n'ayant été calculée.

- Taux d'actualisation (considéré comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT) : 6.8% pour les UGT en France à l'exception de l'UGT Traitement pour laquelle un taux de 6,5% a été retenu, 8.8 % pour les sociétés étrangères (UGT

Export). Ces taux ont notamment été déterminés à partir d'un taux sans risque de 1.5 %, d'une prime de risque de marché de 7%. Concernant les UGT en France à l'exception de l'UGT Traitement, une prime de risque spécifique de 1% a également été retenue pour tenir compte d'un risque lié à la non-réalisation des projections. Pour les activités à l'étranger cette prime de risque spécifique a été portée à 4% pour tenir compte du risque spécifique pays. Concernant l'UGT Traitement, cette prime de risque spécifique a été ramenée à 0,5% car il a été considéré que la projection intégrait déjà une partie de la prime de risque compte tenu des hypothèses structurantes prudentes évoquées ci-avant.

La norme IAS 36.134 requiert des analyses de sensibilité dans le cas où une variation raisonnable d'une ou plusieurs hypothèses clés conduirait à faire baisser la valeur recouvrable au-dessous de la valeur comptable. Dans ce cadre, les paramètres du taux d'actualisation et du taux de croissance pour les projections des flux de trésorerie ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité.

La sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point de taux d'actualisation est la suivante :

Unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	Impact d'une augmentation/diminution d'un point de taux d'actualisation sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée	Taux d'actualisation rendant la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable
	+ 1PT	-1PT		
En K€				
Collecte	-30 476	45 674	125 200	17.6%
Traitement	-942	1 345	98	6.6%
Tri-Valorisation	-3 457	5 180	3 946	8%
Assainissement / Nettoyage	-194	293	312	8.7%
Export	-469	495	3 288	17.3%

La sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un ½ point de taux de croissance est la suivante :

Unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	Impact d'une augmentation/diminution d'un ½ point de taux de croissance sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée	Taux de croissance rendant la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable
	+ 0.5PT	-0.5PT		
En K€				
Collecte	20 087	-16 405	125 200	-10.3%
Traitement	586	-473	98	1.7%
Tri-Valorisation	1 942	-1 590	3 946	0.3%
Assainissement / Nettoyage	130	-105	312	-0.1%
Export	NA	NA	3 288	NA

2.5- Méthode de conversion pour les entreprises étrangères

Les postes de bilan des sociétés marocaines et tunisiennes ainsi que de la succursale mauritanienne sont convertis dans les comptes consolidés du Groupe sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les postes du compte de résultat ainsi que le tableau de financement sont convertis sur la base du taux moyen de la période. Les écarts de conversion sont comptabilisés au bilan en capitaux propres.

Les différents taux de conversion utilisés sont les suivants :

Pays	taux début exercice	taux moyen de l'exercice	taux fin d'exercice
Maroc	11,2218	11,0743	10,9579
Mauritanie (*)	425,5217	42,3216	41,8581
Tunisie	2,978	3,1448	3,4928

(*) au 1/1/2018 la devise a été changée en Mauritanie, 1 unité nouvelle en vaut 10 anciennes.

2.6 - Dates d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés et les comptes individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2018.

2.7- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles incluent les immobilisations prises en contrat de location financement (voir infra note 2.16)

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie et les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur, c'est-à-dire lorsque des événements ou circonstances particulières indiquent un risque de dépréciation de ces actifs. Afin de réaliser ces tests, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie et leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable desdites unités. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité (voir 2.4) et la juste valeur (nette des frais de cession).

Compte tenu d'une capitalisation boursière inférieure à la valeur de l'actif net consolidé du groupe, les immobilisations regroupées au sein de l'ensemble des UGT ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Ces tests n'ont pas conduit à constater une dépréciation dans les comptes 2018 (cf 2.4).

Les actifs sont décomposés quand la durée d'amortissement des composants est sensiblement différente de l'immobilisation principale et que la valeur unitaire est significative. Chaque composant a une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les taux appliqués sont détaillés dans le tableau suivant :

Libellés	Linéaire
Immobilisations incorporelles	
208 - Logiciels	20 % à 100 %
Immobilisations corporelles	
214.1 - Constructions	5 à 20 %
215.4 - Installations, techniques, mat. et outillage	7 à 20 %
218.1 - Agencements, Aménagements et Installations divers	10 à 33.33 %
218.2 - Matériel de transport	12.5 à 17 %
218.3 - Matériel de bureau et informatique	10 à 25 %
218.4 - Mobilier	20 %

2.8 - Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie juste valeur par résultat, le Groupe n'a pas souhaité opter pour une classification en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global sur option comme permis par la norme IFRS 9.

Lorsque le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du groupe.

2.9 - Autres actifs financiers (hors créances clients)

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Se référer au paragraphe 2.1 IFRS 9 pour les méthodes de dépréciation appliquées par catégorie d'actifs financiers.

2.10 - Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « Premier entré, premier sorti » et leur valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Ils sont comptabilisés à la plus faible des valeurs entre cette évaluation et leur valeur nette de réalisation.

2.11 - Créances clients et dépréciations

Les créances clients ont une maturité à moins d'un an (le Groupe ne détient pas de créances commerciales comportant une composante de financement significative). Elles sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur, puis comptabilisées au coût amorti. Des pertes de crédit attendues sont comptabilisées au compte de résultat via un compte de dépréciation des créances clients au bilan. Le Groupe applique l'approche simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à calculer la perte de crédit attendue sur la durée de vie de ces dernières. Ce modèle permet de déterminer une perte de crédit à maturité pour toutes les créances commerciales et ce dès leur enregistrement, en tenant compte notamment, des retards de paiement, des difficultés financières du client, des renégociations au regard du délai de paiement, etc.) et lorsque

les créances sont échues depuis plus d'un an, en fonction de leur durée de détention depuis leur date d'octroi. Pour évaluer la perte de crédit à maturité, les taux historiques de perte constatés rapportés aux chiffres d'affaires sont calculés (par typologie de client et par pays).

Concernant plus spécifiquement les créances commerciales au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain. Le Groupe, constatant depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses collectivités locales au Maroc, les créances commerciales correspondantes sont ainsi provisionnées selon la meilleure estimation du management, estimation réalisée, de manière individuelle pour chaque client et de façon exhaustive, en fonction de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accords existants, de l'historique et des perspectives de paiements, de leur date d'octroi (une dépréciation est calculée pour tenir compte de l'effet temps via un calcul d'actualisation réalisé sur les créances à plus d'un an sur la base des taux OAT). Historiquement, la vérification à partir de l'historique des enregistrements montre que les dépréciations pratiquées sont suffisantes au regard des pertes constatées.

2.12 - Subventions d'investissement

Les subventions publiques sont comptabilisées dans le compte de résultat, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser et sont présentées dans la ligne « autres produits ». Les subventions liées à des actifs sont présentés au bilan en produits différés.

2.13 - Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale suivant le principe de la conception étendue et la méthode du report variable. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable de les récupérer au cours des prochaines années.

Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés et la charge d'impôt courant et différé est calculée à partir du taux effectif d'impôt pour chaque entité ou sous-groupe fiscal. Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises est celui prévu par la loi de finance de l'année 2018 en fonction des dates d'échéance des créances et des dettes. Il passe de 31% pour les échéances à moins d'un an à 25% pour les échéances à plus de 3 ans. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

2.14 - Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Les principales provisions du Groupe concernent les coûts de réhabilitation de site et de suivi trentenaire et des risques et litiges divers.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remise en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour la remise en état de site, la provision est comptabilisée en totalité dès l'ouverture du site ; elle a pour contrepartie la création d'un actif immobilisé amorti sur la durée d'exploitation du site.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

Les coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi à long terme (d'une durée de trente ans au sein de l'Union Européenne) font l'objet d'une actualisation au taux de 1.072 % (taux sur titres d'état français à 15 ans au 31 décembre 2018).

Les provisions pour risques et litiges divers sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables afférentes aux litiges de toutes natures que le Groupe Pizzorno Environnement rencontre dans la conduite de ses affaires.

2.15 - Avantages du personnel

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière, les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies étant comptabilisés en charge lorsqu'ils sont dus.

Le coût des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, avec des évaluations actuarielles qui ont lieu à chaque date de clôture. En application de la norme IAS19, les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus en OCI (other comprehensive income). S'il y a lieu, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le montant comptabilisé au titre des indemnités de fin de carrière équivaut à celui des engagements. Il a été calculé en prenant en considération :

- Un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe (taux variant de 0 % pour les plus de 55 ans et 16 % pour les salariés ayant entre 16 et 20 ans)
- Un taux de revalorisation des salaires uniforme de 1.2 %
- Un taux d'actualisation de 1.50%
- Un départ à la retraite des salariés à 62 ans à l'initiative du salarié afin de se conformer aux données historiques dont dispose le Groupe

2.16 - Contrats de location financement

Les contrats de locations sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Par ailleurs, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminés au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le résultat.

2.17 - Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Cependant, depuis le 01/01/2009, en application de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunts concernant les actifs éligibles (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu) sont capitalisés.

2.18 - Passifs financiers

Les emprunts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode.

2.19 - Instruments dérivés

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêts. Il a conclu des contrats de Swaps de taux sur des emprunts à taux variable conclus sur les exercices précédents. La valeur de marché des Swaps de taux est considérée comme non significative et le groupe n'a pas documenté de relations de couverture.

2.20 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme. Ces placements souscrits par le groupe sont exclusivement des comptes à terme (classification au coût amorti) ou des SICAV de type « monétaire euro » (classification en juste valeur par résultat) et satisfont aux quatre critères définis par IAS 7.6. Ils sont à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts à court terme.

Selon les sociétés détentrices de la trésorerie, la disponibilité de celle-ci n'est toutefois pas identique et correspond aux deux catégories suivantes :

- La trésorerie « disponible » qui peut être utilisée à tout moment par le groupe pour lui permettre de répondre à ses besoins.
- La trésorerie « réservée » qui correspond à la trésorerie localisée dans certaines zones géographiques (Maroc, Tunisie) et qui n'est pas immédiatement libre du fait de certaines conditions à respecter pour qu'elle soit rapatriée en France.

2.21 - Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

2.22 - Activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession ou d'un arrêt d'activité, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées.

2.23 - Comptabilisation des produits

- Le revenu de l'activité du groupe est déterminé sur la base d'un processus en 5 étapes :
 - identification du contrat,
 - identification des obligations de prestation,
 - détermination du prix de la transaction
 - allocation du prix de la transaction
 - comptabilisation du revenu.

Ce modèle prévoit que le revenu soit comptabilisé lorsqu'une société transfère le contrôle des biens ou services à un client pour le montant qu'elle s'attend à recevoir. En fonction des critères, le revenu sera comptabilisé, soit de manière continue d'une façon qui représente la performance de la société, soit à une date donnée quand le contrôle des biens et services est transféré au client.

Pour chaque « obligation de performance », quelle que soit sa nature, le Groupe applique la grille unique de trois critères prévue par la norme en vue de déterminer si celle-ci est satisfaite en continu. Les trois critères sont les suivants :

- 1) le client bénéficie des avantages du service au fur et à mesure de la performance de l'entité ;
- 2) le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa construction par l'entité ;
- 3) (i) l'actif n'a pas d'usage alternatif pour l'entité et (ii) l'entité dispose, à tout moment, en cas de résiliation par le client, d'un droit exécutoire au paiement de la valeur des travaux réalisés à date.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base de contrats comportant une simple obligation de performance liée au transport, tri, traitement, enfouissement, incinération de déchets, et notamment :

- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le Groupe dans l'activité de collecte des déchets avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets transporté ;
- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des tonnages enfouis dans l'activité traitement des déchets avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne stockée ;
- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans le tri et l'incinération avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne traitée, valorisée, triée ou incinérée.

L'ensemble des activités du groupe est constitué par des revenus appréhendés de manière continue, les clients consommant les avantages du service fourni au fur et à mesure de la performance (IFRS 15.35 a).

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif
- Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi

A noter que les produits des activités ordinaires excluent la taxe générale sur les activités polluantes collectée auprès des clients et intégralement reversée aux douanes.

2.24 - Impôt sur les résultats

L'impôt dans les comptes au 31 décembre 2018 a été calculé selon les modalités suivantes :

- Détermination du résultat fiscal « théorique » pour chaque entité au 31 décembre 2018,
- Prise en compte des réintégrations et déductions fiscales suivants les pays,
- Prise en compte des actifs et passifs d'impôt différé,
- Détermination de l'impôt pour chaque entité pour l'exercice en cours,

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises est celui prévu par la loi de finance de l'année 2018 en fonction des dates d'échéance des créances et des dettes. Il passe de 31% pour les échéances à moins d'un an à 25% pour les échéances à plus de 3 ans. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95 % par Groupe Pizzorno Environnement, à l'exception des sociétés créées durant l'exercice.

Les charges d'impôt sont supportées par les filiales intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Dans les comptes sociaux de la société GPE, la charge d'impôt se caractérise par son impôt et le boni ou mali d'intégration correspondant à la différence entre le montant de la charge d'impôt du Groupe et le montant de la charge d'impôt que Groupe Pizzorno Environnement supporte en l'absence d'intégration fiscale.

2.25 – Résultat par action

Le résultat net par action présenté au pied du compte de résultat correspond, conformément à la norme IAS 33, au rapport entre, d'une part le « résultat net - part du Groupe » et, d'autre part le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société Groupe Pizzorno Environnement au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la société ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat net par action

2.26 – Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture sont classés en « passifs courants ».

Tous les autres passifs sont classés en « passifs non courants », notamment les passifs d'impôts différés et la quote-part à plus d'un an des emprunts et autres passifs financiers.

2.27 – Montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice se monte à 366 K€ au titre des honoraires concernant le contrôle légal des comptes et les services autres que la certification des comptes. Ils sont ventilés comme suit :

- Honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 2018 (en milliers d'euros)	Deloitte				Novances - David & Associés				Audit & Contrôle			
	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)		Réseau		Commissaire aux comptes (Novances - David & Associés)		Réseau		Commissaire aux comptes (Audit & Contrôle)		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel												
• Entité	84	49%	n/a		27	31%	n/a		0	0%	n/a	
• Entités contrôlées (1)	64	37%	39	100%	61	69%			67	100%		
<i>Sous-total A</i>	148	86%	39	100%	88	100%	0	0%	67	100%	0	0%
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires												
• Entité												
• Entités contrôlées (1)												
<i>Sous-total B</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité (2)												
• Entité	24	14%			0	0%			0	0%		
• Entités contrôlées (1)				0%				0%				0%
<i>Sous-total C</i>	24	14%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<i>Sous-total D = B + C</i>	24	14%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL E = A + D	172	100%	39	100%	88	100%	0	0%	67	100%	0	0%

(1) Les entités prises en compte sont les filiales intégrées globalement ainsi que les entités contrôlées conjointement dès lors que les honoraires sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

(2) Les prestations fournies correspondent à la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée de la société Groupe Pizzorno Environnement à la suite de la désignation de Deloitte & Associés en tant qu'organisme tiers indépendant

2.28 – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

- Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe possède à son actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises, ainsi que les goodwill en résultant. Comme indiqué dans le chapitre 2.4 "Traitement des goodwill", le Groupe procède à au moins un test annuel de perte de valeur des goodwill ainsi que des immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie. Les évaluations effectuées lors de ces tests sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en termes de taux d'actualisation et de croissance.

Le Groupe peut être amené dans le futur à déprécier certaines immobilisations, en cas de dégradation des perspectives de rendement de ces actifs ou si l'on constate un indice de perte de valeur d'un de ces actifs. Au 31 décembre 2018, le montant des goodwill est de 9 615 K€.

- Impôts différés

Comme indiqué dans le chapitre 2.13, les Impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées, ce qui repose sur une part de jugement importante.

A chaque clôture, le Groupe doit analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et évaluer le montant des actifs d'impôt différé en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants. Au 31 Décembre 2018 le montant de l'impôt différé concernant les déficits se monte à 4904 K€.

- Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué dans le chapitre 2.15 « Avantages du personnel », le Groupe verse des indemnités aux membres de son personnel en fin de carrière. L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficier du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Le montant des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 10 496 K€ au 31 décembre 2018.

- Provisions pour coût de réhabilitation des sites et suivi trentenaire et risques sur contrats

Comme indiqué dans le chapitre 2.14 les principales provisions du Groupe concernent les coûts engendrés par les obligations de remise en état et de suivi à long terme des sites de traitement des déchets. Cet engagement est calculé sur la base des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Il est mis à jour chaque année en fonction du nombre de tonnes effectivement traitées et fait l'objet d'une actualisation dont le taux est revu à chaque estimation (1.029% au 31 Décembre 2018). Le montant des engagements relatifs aux coûts de réhabilitation des sites et suivi trentenaire et risques sur contrats est de 22 467 K€ au 31 décembre 2018.

- Provisions pour risques sociaux et risques divers

Les risques sociaux et les risques divers font l'objet de provisions dont le montant est estimé par la direction en fonction des informations disponibles à la date d'arrêtés des comptes. Le montant de ces autres provisions est de 9 487 K€ au 31 décembre 2018. Elles comprennent notamment une provision de 6 M€ sur un litige avec le SMIDDEV concernant l'interprétation d'un article de la délégation de service public du site de Bagnols en forêt (cf paragraphe 1.2 sur les événements majeurs de l'exercice).

- Dépréciation des créances relatives aux clients collectivités au Maroc (cf. note 4.1.16)

Pour rappel, au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain. Le Groupe, constatant depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses collectivités locales au Maroc, les créances commerciales correspondantes sont ainsi provisionnées selon la meilleure estimation du management, estimation réalisée, de manière individuelle pour chaque client et de façon exhaustive, en fonction de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accords existants, de l'historique et des perspectives de paiements, de leur date d'octroi (une dépréciation est calculée pour tenir compte de l'effet temps via un calcul d'actualisation réalisé sur les créances à plus d'un an sur la base des taux OAT).. Une dépréciation totale d'un montant de 6 662 K€ est ainsi comptabilisée au 31 décembre 2018). Historiquement, la vérification à partir de l'historique des enregistrements montre que les dépréciations pratiquées sont suffisantes au regard des pertes constatées.

- Dépréciation des créances relatives aux activités arrêtées (cf. note 4.1.18)

Concernant les activités arrêtées en Tunisie et en Mauritanie durant l'année 2014. Les créances concernant les activités en Tunisie sont provisionnées pour un montant de 729 K€, soit 100% du solde client.

2.29 – Passifs éventuels

Les passifs éventuels font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

-Taxe foncière en période de post-exploitation :

Ainsi que décrit dans les paragraphes 2.14 et 2.28, le groupe a provisionné dans ses comptes les couts correspondants à ses obligations de suivi trentenaire des Centres de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Cependant dans une jurisprudence récente (22/11/2017), le conseil d'état a considéré que la taxe foncière due par le propriétaire exploitant, devait être calculée pour ce type de site sur la base due pour les propriétés bâties, et ce y compris pendant la période de post-exploitation. Les sommes éventuellement dues à ce titre pendant la période de suivi trentenaire n'ont pas été provisionnées par le groupe, car trop d'incertitudes subsistent pour permettre d'évaluer un montant de manière raisonnable :

- D'une part le statut du groupe vis-à-vis de ces sites pendant la période de post-exploitation n'est pas connu à ce jour, ce qui conditionne l'exigibilité et le mode de calcul de la taxe.
- D'autre part la fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE), organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement, s'est saisie de ce sujet et a entrepris un dialogue avec la direction de la législation fiscale en vue de préciser la manière de déterminer la taxe.

Compte tenu de l'ensemble de ces incertitudes et de la durée de la projection en cause (trente ans), il n'est pas possible pour le groupe d'estimer de manière fiable ses obligations futures en la matière.

Le passif éventuel lié à cette obligation varie selon les hypothèses retenues entre zéro et 12,4 M€.

- Contentieux social sur l'établissement mauritanien de la filiale Dragui-Transports :

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande. Actuellement les conseils de la Société sont dans l'attente de la copie de l'arrêt pour comprendre les motifs de ce rejet.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême. Ce pourvoi a été rejeté. Finalement, dans le cadre de la saisie exécution une vente aux enchères du matériel devait avoir lieu le 12 janvier 2015. Cette procédure a été suspendue sur ordre du ministère de la justice, étant précisé que ce matériel était entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause.

A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie.

En conséquence et à l'instar des comptes au 31 décembre 2017, la Société n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2018.

3 - Périmètre de consolidation

3.1 - Société Mère

Groupe Pizzorno Environnement
Société Anonyme au capital de 21 416 000 €
109, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN
RCS Draguignan 429 574 395 (2000 B 33)

3.2 - Filiales consolidées

Dénomination		N° Siren	% Intérêt	% Contrôle	Mode d'intégration
Azur Valorisation	Draguignan	802 579 755	100 %	100 %	IG
Abval	Draguignan	808 275 754	100 %	100 %	IG
Draguigaz (1)	Draguignan	843 312 620	50 %	50 %	ME
Dragui-Transports (Dt)	Draguignan	722 850 070	95.65 %	100 %	IG
Exarent	Draguignan	804 024 289	100 %	100 %	IG
Deverra	Draguignan	808 318 349	99.86%	100 %	IG
Roger Gosselin	Mannevillette	424 656 502	100 %	100 %	IG
Sci foncière de la Mole	Draguignan	490 920 634	47.82%	50%	IG
Pizzorno AMSE	Tunis (Tunisie)		59.48%	60%	IG
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		98.91 %	100 %	IG
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	100 %	100 %	IG
Segedema	Rabat (Maroc)		98.49 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Eau et Assmt	Draguignan	323 592 295	99.22 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Industrie	Draguignan	803 515 444	100 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Internat	Draguignan	803 515 519	100 %	100 %	IG
Pizzorno Environnement Services	Draguignan	525 244 190	100 %	100 %	IG
Pizzorno Global Services	Draguignan	808 299 671	100 %	100 %	IG
Propolys	Draguignan	525 089 371	100 %	100 %	IG
Proval	Le Bouget	803 243 724	100 %	100 %	IG
Nicollin Gpe Sep	Draguignan		50%	50%	ME
Société de tri d'Athnor	La Tronche	790 294 508	100 %	100 %	IG
Teodem	Rabat (Maroc)		99.21 %	100 %	IG
Teomara	Rabat (Maroc)		98.65 %	100 %	IG
Teorif	Rabat (Maroc)		99.20 %	100%	IG
Valeor	Draguignan	802 557 942	100 %	100 %	IG
Valteo	Draguignan	802 556 241	100 %	100 %	IG
Zephire	Toulon	790 031 546	50.98 %	51 %	ME

- (1) La société DRAGUIGAZ dont le groupe détient 50% a été créée le 22/10/2018 mais n'a eu aucune activité pendant la période (elle clôt son premier exercice au 31 Décembre 2019). Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence elle est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

3.3 - Participations non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Sociétés	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat Exercice 2018	Valeur des titres
SCI du Balançon	15,93	28	172	174 ⁽¹⁾
SA Scann	5	(nd)	(nd)	0 ⁽²⁾
GIE varois d'assainissement	5	(nd)	(nd)	7
IRFEDD	13,5	(nd)	(nd)	2
SPANC Sud Sainte Baume	30	(nd)	(nd)	9 ⁽³⁾
Z ET P à Abu Dhabi	49	(nd)	(nd)	0 ⁽⁴⁾
Total				192

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Une juste valeur nulle des titres de la SA SCANN d'une valeur historique de 15 K€ a été retenue au 1^{er} janvier 2018 et au 31 décembre 2018 (à noter que ces titres étaient dépréciés à 100% au 31 décembre 2017)

(3) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société.

(4) La société n'est pas active. Une juste valeur nulle des titres de la Z ET P d'une valeur historique de 25 K€ a été retenue au 1^{er} janvier 2018 et au 31 décembre 2018 (à noter que ces titres étaient dépréciés à 100 % au 31 décembre 2017)

(nd) Eléments non disponibles

4 - Notes explicatives sur les comptes

4.1 - Notes sur le bilan

4.1.1 – Goodwill

UGT concernée	Goodwill 31/12/17	Augmentation (**)	Reclassement	Goodwill 31/12/18
Collecte / Nettoyement (*)	8 153	1 060		9 213
Traitement	280			280
Tri / Valorisation	122			122
Total Goodwill	8 555	1 060		9 615

(*) Dont 2 633 K€ représentent la valeur brute des indemnités de départ à la retraite affectées aux personnels repris lors de l'attribution de marchés au groupe.

(**) Les augmentations correspondent pour 274 K€ aux indemnités de départ à la retraite reprises dans le cadre d'un nouveau marché et pour 786 K€ à l'impôt différé attaché aux indemnités de départ à la retraite antérieurement constatées pour leur valeur nette.

4.1.2 - Immobilisations corporelles

Rubriques	31/12/17	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres (*)	31/12/18
Immobilisations corporelles						
Terrains	6 813	117				6 930
Constructions	57 547	1053	-536		1014	59 078
Installations techniques	49 456	2 469	-3 520		732	49 137
Autres immobilisations corporelles	167 835	11 997	-9 995		589	170 426
Immobilisations en cours	4 537	829			-1487	3 879
Avances et acomptes						
Total Valeur Brute	286 188	16 465	-14 051	0	848	289 450
Amortissements						
Constructions et terrains	41 504	6 712	-536		98	47 778
Installations techniques	33 867	8 680	-3 449		152	39 250
Autres immob. corporelles.	113 505	17 094	-9 386		328	121 541
Total amortissements	188 876	32 486	-13 371		578	208 569
Dépréciation						
Immobilisations corporelles (***)		1 609				1 609
Immobilisations en cours (**)	1 244					1 244
Total dépréciations	1 244	1 609				2 853
Total Net	96 068					78 028

(*) Principalement reclassements de poste à poste

(**) La provision constituée en raison des difficultés rencontrées pour obtenir les autorisations d'exploitation des centres de tris à St Beauzire et Culhat a été maintenue à hauteur des sommes engagées en immobilisation en cours les années précédentes (1 244K€)

(***) Une provision a été constituée concernant les immobilisations devenues inutiles suite à l'arrêt du site du Cannet.

Les cessions correspondent principalement à la mise au rebut de matériels amortis et notamment pour 5.3 M€, de biens préalablement financés en crédit-bail.

4.1.3 - Immobilisations incorporelles

Rubriques	31/12/17	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres	31/12/18
Immobilisations incorporelles						
Cessions, brevets, marques	1 726	229	-1		1	1 955
Droit au bail	15					15
Autres	63				1	64
Total Valeur Brute	1 804	229	-1		2	2 034
Amortissements (*)						
Cessions, brevets, marques	1 332	182	-1		1	1 514
Autres	63	1				64
Total amortissements	1 395	183	-1		1	1 578
Dépréciation						
Immobilisations incorporelles		67				67
Total dépréciations		67				67
Total Net	409					389

(*) Les immobilisations incorporelles sont à durée d'utilité finie et amorties sur cette durée d'utilité.

4.1.4 - Participations mises en équivalence

Ce poste enregistre la part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées.

Il est constitué de trois sociétés :

- La société ZEPHIRE acquise en 2013 qui exploite dans le cadre d'une délégation de service public une unité de valorisation énergétique et construit une nouvelle unité dans le cadre de la même délégation. Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence elle est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.
- La société en participation GPE NICOLLIN. Cette société fait l'objet de fonctions de direction partagées mais le groupe, s'il a une influence notable, n'a pas de droits directs sur ses actifs et passifs.
- La société DRAGUIGAZ créée en partenariat à la fin de l'exercice 2018 et dont le groupe détient 50%. Cette société n'a eu aucune activité sur l'exercice et est pour le moment constituée de son seul capital.

Les principaux agrégats de ces sociétés sont les suivants pour l'année 2018 (K€) :

	Zephire	SEP GPE Nicollin	Draguigaz
Chiffre d'affaires	25 616	4 096	-
Résultat net	145	246	-
Résultat global	145	246	-
Dividendes versés			-
Actifs non courants	97 064	18	-
Actifs courants	11 356	2 582	10
Passifs non courants	74 688	-	-
Passifs courants	5 267	2 353	-
Total Bilan	108 420	2 600	10

4.1.5 - Titres non consolidés

Il s'agit :

	Classification IFRS 9	31/12/2018			01/01/2018	31/12/2017
		Valeur brute	Ecart vs JV	Juste Valeur (JV)	JV	Net
SCI du Balançan	Juste valeur par résultat	174		174 (1)	174 (1)	174 (1)
SA Scann	Juste valeur par résultat	15	15	0	0	0
Z et P à Abu Dhabi	Juste valeur par résultat	25	25	0	0	0
Autres	Juste valeur par résultat	9		9	9	9
Total		223	40	183	183	183
<u>Créances rattachées à des participations</u>						
Autres	Juste valeur par résultat	9		9	9	9
Total		9		9	9	9
<u>Obligations (2)</u>		2 323	204	2 119	1 788	1 788
Total	Juste valeur par OCI	---	---	---	---	---
Total		2 555	244	2 311	1 980	1 980

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Depuis l'exercice 2017, le Groupe place une partie de sa trésorerie en obligations cotées pour un montant de 2 119 K€ au 31 décembre 2018 (juste valeur à cette date). Ce placement est classé en « titres disponibles à la vente » et comptabilisé à la juste valeur par OCI, considérant que le fait qu'il soit soumis à un risque non négligeable de changement de valeur ne permettait pas de le considérer comme un « équivalent de trésorerie ». A noter qu'aucune dépréciation pour risque de crédit n'a été comptabilisée au 31 décembre 2018, cette dernière ayant été jugée non matérielle

4.1.6 - *Autres actifs (courants et non courants)*

(En milliers d'euros)	Classification IFRS 9	Décembre 2018		Janvier 2018		Décembre 2017	
		Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Prêts	Coût amorti	1 274		1 317		1 317	
Dépôts de garantie et cautionnements		37 896	2 712	42 864	1 804	43 050	1 804
Créances diverses nettes de dépréciation			841		816		816
Charges constatées d'avance							
Total		39 170	3 553	44 181	2 620	44 367	2 620

Les actifs non courants correspondent à la part à plus d'un an des actifs. Ils comprennent l'avance de 38 077 K€ faite à la société ZEPHIRE pour le financement de l'UVE de Toulon dépréciée de 181 K€ dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9.

4.1.7 - *Stocks et en cours*

Ventilation de la valeur nette comptable des stocks par catégorie (IAS 2.36) :

(En milliers d'euros)	Décembre 2018	Décembre 2017
Matières consommables	2 726	2 388
Provisions sur Matières consommables	-396	-346
Production de biens		
Marchandises	129	285
Total	2 459	2 327

4.1.8 - *Trésorerie et équivalent de trésorerie*

(En milliers d'euros)	Classification IFRS 9	Décembre 2018		Décembre 2017 & Janvier 2018	
		Disponible	Réservée (*)	Disponible	Réservée (*)
Nature de la trésorerie					
- Sicav monétaires	Juste valeur par résultat	-		2 325	
- Comptes à terme	Coût amorti	30 834		22 500	
Valeurs mobilières de placement		30 834		24 825	
Disponibilités	Juste valeur par résultat	18 115	5 510	23 563	3 857
Total		48 949	5 510	48 388	3 857

(*) Trésorerie localisée à l'étranger et non libre immédiatement du fait de conditions à respecter pour son rapatriement en France.

4.1.9 - *Emprunts et dettes financières à long terme (classification IFRS9 au coût amorti)*

(En milliers d'euros)	Décembre 2018		Décembre 2017 & Janvier 2018	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts auprès des établissements de crédit				
. Echéances - 1 an		29 589		30 357
. Echéances de 1 à 5 ans	38 252		51 904	
. Echéances + 5 ans	1 690		1 681	
Location financement				
. Echéances - 1 an		2 756		3 745
. Echéances de 1 à 5 ans	1 564		3 821	
. Echéances + 5 ans	114		301	
Autres dettes financières				
. Echéances - 1 an		463		392
. Echéances de 1 à 5 ans	91		490	
. Echéances + 5 ans				
Total	41 711	32 808	58 197	34 494

Aucun emprunt n'est assorti de covenants

Les mouvements constatés sur les emprunts sont les suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2017	Nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Ecarts conversion	Décembre 2018
Emprunts auprès Ets de crédit	83 941	18 000	-32 451	41	69 531
Location Financement	7 868	311	-3 813	67	4 433
Autres dettes financières	882		-328		554
Total	92 691	18 311	-36 592	108	74 518

Les flux (intérêts et principal) futurs contractuels non actualisés relatifs à la dette financière se présentent ainsi :

Dettes financières	Total Au bilan	- de 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts	74 518	32 807	39 907	1 804
Intérêts	1 392	714	633	45
Total	75 910	33 521	40 540	1 849

4.1.10 - Contrats de location financement

Immobilisations concernées	Valeur Brute 12/2018	Amortissement	Valeur Nette 12/2018	Redevances restant à payer 12/2018
Autres immob. corporelles	52 371	43 322	9 049	4 724

4.1.11 - Impôts différés actifs et passifs

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

Catégories	2018		2017	
	Actifs	Passifs	Actifs (*)	Passifs
- Différences temporaires :				
. Organic	69		68	
. Participation des salariés	61		81	
. Provisions non déductibles	1 538		1 641	
. Reports fiscaux déficitaires (*)	4 904		149	
. Divers	10		13	
	6 582		1 952	
- Provisions non constatées en social	260		353	
- Annulation provisions réglementées		4 157		4 001
- Location – financement		1 307		1 164
- Evaluation d'actif à la juste valeur		423		333
- Provisions suivi trentenaire		491		256
- Cessions immo. Intra-groupe	241		259	
- Indemnités fin de carrière	1 965		2 801	
- Divers		34		28
Total	9 048	6 412	5 365	5 782
- Compensation ID actifs et passifs par entité	-6 412	- 6 412	-3 448	- 3 448
Total	2 636	0	1 917	2 334

		13-2475		13-2475
--	--	---------	--	---------

(*) Le déficit fiscal que le groupe considère recouvrable sur les bénéfices futurs concerne essentiellement la société GPE.

4.1.12 - Provisions

(en milliers d'euros)	2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation périmètre	Autres	2018
Long terme							
Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats	10 547	775				73	11 395
Provision suivi trentenaire	5 827	5 278				-33	11 072
Risques divers	2 819		-2 819				
Total Long terme	19 193	6 053	-2 819			40	22 467
Court Terme							
Provisions risques sociaux	1 049	336	-241				1 144
Provisions risques divers et risques sur contrats	7 822	1 543	-1 386			364	8 343
Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats	-		-				-
Provision suivi trentenaire	40		-			- 40	-
Total court terme	8 911	1 879	-1627			324	9 487

La part à court terme des provisions correspond à la partie à moins d'un an.

L'essentiel des provisions concerne la remise en état des sites et risques sur contrats ainsi que les provisions de suivi trentenaires dont le fonctionnement est décrit au paragraphe 2.14.

La provision à court terme pour risques divers et risques sur contrats d'un montant de 8 343 K€ correspond à des dépenses dont l'échéance probable est à moins d'un an et notamment une provision pour litige de 6 M€ concernant l'interprétation du contrat du site de Bagnols en forêt.

Les provisions de suivi trentenaire d'un montant de 11 072 € sont constituées pour couvrir la période globale pendant laquelle la société est tenue d'effectuer la maintenance des sites (30 ans). Ce montant est ventilé selon une répartition annuelle des dépenses prévues afin d'effectuer les calculs d'actualisation. Une diminution de provision de 73 K€ a été constatée à la suite de l'actualisation. L'augmentation de 5 278 K€ est due à l'impact de l'arrêt du site du Cannet, au durcissement de la législation sur le traitement des effluents et aux coûts induits par les changements de la pluviométrie. En l'état actuel des contrats la date ultime de réalisation de travaux est l'année 2050 (le terme du dernier contrat étant l'année 2020).

4.1.13 - Avantages postérieurs à l'emploi

Le seul avantage postérieur à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (en France) correspond aux versements d'indemnités de fin de carrière. Le calcul ne concerne ni les sociétés étrangères ni la société Roger Gosselin pour laquelle la charge est déjà couverte par une assurance.

Le calcul des indemnités de fin de carrière est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

Evolution de la provision	
Provision au 01/01/2018	(9 784)
Charge de l'exercice	(809)
Reconnaissance pertes et gains actuariels par OCI	154
Prestations payées	178
Acquisition	(275)
Cession	-
Modification du régime	40
Autres	-
	-
Provision au 31/12/2018	(10 496)

Charge de l'exercice	
Coût des services rendus	(679)
Charge d'intérêt	(131)
Amortissement des pertes et gains actuariels	-
Amortissement des services passés	-
Rendement calculé des actifs	-
Autres	40
Charge/Produit de retraite de l'exercice	(770)

Evolution OCI depuis la première application	
OCI ouverture (gains/pertes actuariels)	(1 901)
Ecarts actuariels de l'exercice	154
Autres	-
OCI clôture : gains/pertes actuariels	(1 747)

<i>Taux d'actualisation 31/12/2018 (iboxx)</i>	1.50 %
Taux d'augmentation des salaires	1.2%
Durée résiduelle d'activité	-
Date d'évaluation	31/12/2018
Nombre de salariés	2 148

L'évolution des engagements actuariels sur cinq ans est le suivant :

31/12/2014	9 332
31/12/2015	9 586
31/12/2016	10 844
31/12/2017	9 784
31/12/2018	10 496

4.1.14 – Actifs et Passifs d'impôts courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Dettes sociales		26 476		23 193
- Tva	10 402	16 950	10 424	16 904
- Autres impôts et taxes	11 632	3 455	9 941	3 185
Total	22 034	46 881	20 365	43 282

(*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes sont présentés sans les activités abandonnées.

4.1.15 - Autres passifs courants et non courants (classification IFRS9 au coût amorti)

(En milliers d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Non courants	Courants	Non courants	Courant
- Dettes sur immobilisations		23		
- Autres dettes	1 083	3 022	1 514	4 960
- Produits constatés d'avance § écarts conversion				
Total	1 083	3075	1 514	4 960

Les passifs courants sont à échéances à moins d'un an et les non courants sont à échéances comprises entre un et cinq ans.

(*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes sont présentés sans les activités abandonnées.

4.1.16 – Créances nettes de dépréciations (classification IFRS9 au coût amorti)

Au 31 décembre 2018

(En milliers d'euros)	Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation				Actifs non dépréciés et non échus	Total (*)
	0 à 6mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total		
Clients	18 091	2 037	16 186	36 314	26 027	62 341

(*) Le cumul des provisions pour créances douteuses est de 6 992 K€

Sur les 16 186 K€ de créances échues à plus d'un an nettes de dépréciation, 15 613 K€ concernent des créances collectivités locales au Maroc.

A noter que le total global des créances marocaines brutes s'élève à 29 326 K€ (dont 22 275 K€ à plus d'un an) dépréciées selon les modalités définies aux paragraphes 2.11 et 2.28 pour un montant de 6 662 K€ (dont 1 803 K€ liés à l'effet temps).

Au 31 décembre 2017

(En milliers d'euros)	Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation				Actifs non dépréciés et non échus	Total (*)
	0 à 6mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total		
Clients	14 424	880	22 705	38 009	27 790	65 799

(*) le cumul des provisions pour créances douteuses est de 7 692 K€

Les mouvements sur les provisions sur clients se présentent comme suit :

(En milliers d'euros)	montant initial	dotations	reprises	écarts conversion	Solde
Pertes de crédit attendues sur créances commerciales	5 509	419	-856	117	5 189
Dépréciations liées à l'effet temps	2 183	-428		48	1 803
Total	7 692	-9	-856	165	6 992

4.1.17 - *Engagements hors bilan*

Engagements	31 décembre 2018 (en milliers d'euros)	31 décembre 2017 (en milliers d'euros)
- Intérêts restant à payer sur emprunts	1 392	1 993
- Redevances de crédit-bail restant à payer excédant les dettes financières de crédit bail comptabilisées en emprunts au passif du bilan (1)	293	417
- Cautions données	1 260	1 472
- Autres garanties	389	785
Total	3 334	4 667
Dettes garanties par des sûretés		
- Privilège prêteur de deniers	-	-
- Nantissement d'actions	-	-
- Nantissement de matériel	0	0
- Hypothèques	1 264	1 426
Total	1 264	1 426

(1) Suite au retraitement des crédits baux dans les comptes consolidés, l'ensemble de la dette restant à payer sur ces contrats est ventilée entre la part représentative du capital (inscrite au bilan dans la rubrique emprunt) et la part représentative des intérêts (inscrite en engagement hors bilan).

Par ailleurs, le Groupe loue des terrains, des bureaux, des entrepôts et des matériels dans le cadre de contrats de location simple. Ces contrats de location ont différentes durées, clauses d'indexation et options de renouvellement. La charge annuelle de l'exercice au titre de ces locations se monte à 4 844 K€. Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre de ces contrats de location :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
- A moins d'un an	2 328	3 264
- Entre un et cinq ans	6 479	8 358
- A plus de cinq ans	4 798	2 533
Total	13 606	14 155

4.1.18 – *Activités abandonnées*

Mauritanie : L'établissement mauritanien de Dragui-Transports a été contraint d'interrompre son activité au mois de mai 2014 en raison d'importants retards de paiements générant une créance client supérieure à 10 M€. Les négociations engagées avec le client et les autorités compétentes ont finalement abouti à la signature d'un protocole d'accord le 3 février 2015 en exécution duquel un montant de 6,3 M€ a été versé en faveur de Dragui-Transports pour solde des créances clients et créances sur l'Etat Mauritanien, quitus fiscal et fermeture de l'établissement.

Tunisie : Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et nous avons souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, nous avons arrêté l'activité du GIE Pizzorno / AMSE courant 2014.

Considérant que ces activités abandonnées constituaient des lignes d'activité et/ou des zones géographiques principales et distinctes, le Groupe a traité ces dernières conformément aux préconisations de la norme IFRS 5.

En l'absence d'activité, aucun résultat n'a été dégagé sur l'exercice. Les actifs et passifs sont regroupés sur des lignes distinctes et représentent les soldes en cours à la date d'arrêt.

Les actifs diminuent de 174 K€ et les passifs de 475 K€ en raison, pour l'essentiel de l'impact de l'évolution du taux de change dans les deux pays (+1.6 % en Mauritanie et -17.30 % en Tunisie).

4.2 - *Notes sur le tableau de variation des capitaux propres*4.2.1 - *Composition du capital social*

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital au début de l'exercice	4 000 000	5.35 €
Actions nouvelles créées pendant l'exercice		
Actions composant le capital au 31 décembre 2018	4 000 000	5.35 €

Toutes les actions composant le capital social sont des actions ordinaires entièrement libérées.

Un dividende de 0.5€ par action a été distribué sur l'exercice.

4.2.2 - Composition des réserves consolidées

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Primes d'émission	4			4
Réserve légale	2 142			2 142
Réserves consolidées (1)	42 648	4 807		47 455
Ecart de conversion	349	398		747
	45 143	5 205		50 348

(1) Dont montant distribuable au 31/12/2018 : 32 626 K€ (IAS 1.97)

4.2.3 - Titres d'autocontrôle

	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Nombre de titres	136 276	3 582		139 858
Valeur (en milliers d'euros)	2 141		155	1 986

Ces titres sont gérés dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un intermédiaire financier.

4.3 - Notes sur le compte de résultat4.3.1 - Comparaison chiffre d'affaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2018	Décembre 2017
Chiffre d'affaires		
. dont ventes de biens	279	448
. dont prestations de services	232 674	229 859
Total	232 953	230 307
Chiffre d'affaires France	214 974	209 521
Chiffre d'affaires International	17 979	20 786
Total	232 953	230 307

4.3.2 - Décomposition du chiffre d'affaires

(En Milliers d'euros)	Décembre 2018			Décembre 2017		
	Traitement	Propreté	Total	Traitement	Propreté	Total
France	56 257	158 717	214 974	61 411	148 110	209 521
Maroc	8 560	9 419	17 979	8 228	12 558	20 786
Répartition Géographique	64 817	168 136	232 953	69 639	160 668	230 307
Collecte/nettoisement/assainissement		150 016			142 510	
Transport/déchetterie		18 120			18 158	
Traitement	43 089			47 771		
Valorisation	21 729			21 868		
Répartition par Activités	64 817	168 136	232 953	69 639	160 668	230 307
Facturation mensuelle selon service rendu	64 817	168 136	232 953	69 639	160 668	230 307
Mode perception des produits	64 817	168 136	232 953	69 639	160 668	230 307

4.3.3 - *Charges de Personnel*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2018	Décembre 2017
Salaires	72 434	70 304
Charges sociales (*)	27 037	26 215
Personnel intérimaire	18 816	17 269
Participation des salariés	183	244
Avantages du personnel	462	365
Total	118 932	114 397

(*) Dont charges liées à des régimes de retraite à cotisation définies :

Total	4 094	3 889
--------------	-------	-------

Par ailleurs il est pris en réduction du poste de charges sociales un montant de 3 520 K€ au titre du CICE sur l'ensemble des sociétés du groupe.

4.3.4 - *Amortissements, provisions et pertes de valeur*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2018	Décembre 2017
Dotations		
. aux amortissements	32 669	29 569
. dépréciation des Goodwill	-	82
. aux provisions	7 911	2 659
. aux provisions pour pertes de valeur d'actifs (*)	1 767	1 381
Total	42 347	33 691
Reprises		
. d'amortissements		
. de provisions	1 628	1 553
. de provisions pour pertes de valeur d'actifs (*)	874	807
Total	2 502	2 360

(*) Il s'agit principalement des dotations et reprises de provisions sur les clients sur les créances commerciales clients (cf. note 4.1.16), sauf sur l'exercice ou cela concerne pour 1 676 K€ une provision sur immobilisation.

4.3.5 - *Autres produits et charges courants*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2018	Décembre 2017
Charges de gestion courantes	641	669
Pénalités sur marchés	322	163
Rappels d'impôts et pénalités	10	45
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	681	1 986
Cessions d'immobilisations	-759	-2 195
Reprise subventions investissement	-665	-667
Total	230	1

4.3.6 - *Coût de l'endettement financier brut*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2018	Décembre 2017
- Intérêts sur emprunts	993	1 443
- Intérêts sur contrats de location financement	251	333
- Intérêts sur dettes commerciales	-	5
- Intérêts et agios bancaires	44	179
- Intérêts divers	16	100
Total de l'endettement financier brut	1 304	2 060

4.3.7 - *Décomposition des autres produits et charges financiers*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2018	Décembre 2017
Produits financiers sur société ME	2 056	2 191
Autres produits financiers	40	39
Autres charges financières		
Provisions charges d'actualisation	-203	-228
Provisions financières	-34	
Cessions d'immobilisations financières		
Résultat de change	108	98
Total autres produits et charges financiers	1 967	2 100

4.3.8 - *Impôts*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2018	Décembre 2017
Impôt exigible	316	637
Impôt différé	-3 869	71
Total charge d'impôts	-3 553	708

Le passage de l'impôt théorique aux taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Résultat net consolidé (hors résultat des sociétés mises en équivalence Et hors activités arrêtées)	-3 218
Charge d'impôt effective	-3 553
Résultat consolidé avant impôt	-6 771
Charge d'impôt théorique (33.333 %)	-2 257
Impact différence taux France (dont passage 25%)	629
Impact des différences de taux (Maroc)	-9
Impact écarts permanents	-1 916
	-3 553

4.3.9 - *Intérêts non contrôlés*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2018	Décembre 2017
Dragui-Transports	35	87
Autres sociétés	7	20
Total intérêts minoritaires	42	102

Les pourcentages d'intérêts des minoritaires principaux sont les suivants :

	%
Pizzorno AMSE (activité abandonnée en 2014)	40.52
Dragui-Transports	4.35

Aucune information n'est fournie sur les actifs et passifs des filiales comportant des intérêts minoritaires car ces montants ne sont pas significatifs par rapport au bilan du groupe.

4.3.10 – *Résultat net par action*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2018	Décembre 2017
Résultat net (part du groupe)	-389	7 398
Nombre total d'actions (hors autocontrôle)	3 860 142	3 863 724
Résultat net par action (en euros)	0.100733	1.914727
Résultat net dilué par action (en euros)	0.100733	1.914727

4.3.11 – *Ventilation géographique du résultat net avant activités arrêtées*

<i>(En milliers d'euros)</i>	France	International	Total
Contribution au résultat (hors activités arrêtées)	-947	601	-346

4.3.12 - *Informations sectorielles par secteur d'activité*

Le Groupe est structuré en 2 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur « Traitement-Valorisation » qui comprend l'exploitation d'installations de stockage et de traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains, des déchets industriels, boues et mâchefers, ainsi que le tri sélectif et la valorisation des ordures ménagères et autres résidus urbains.
- Le secteur « Propreté » qui comprend l'ensemble des autres activités du Groupe et, plus particulièrement :
 - La collecte et le transport des ordures ménagères et autres résidus urbains
 - Le nettoyage urbain
 - L'enlèvement des déchets industriels
 - Les autres activités de diversification : assainissement, nettoyage industriel, compostage, travaux publics etc...

Les résultats par secteurs d'activité pour l'année 2018, hors activités abandonnées sont détaillés ci-après :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	168 136	64 817	-	232 953
Résultat opérationnel	6 747	-13 682	-	- 6 935
Résultat financier	1 400	-129	-	1 271
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			-	2 871
Résultat avant impôts	7 469	-14 239	-	- 3 899
Charge d'impôt sur le résultat				3 553
Résultat net de l'exercice avant activités abandonnées				-346

Au 31 décembre 2017, ces mêmes données (hors activités abandonnées) étaient de :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	160 668	69 639	-	230 307
Résultat opérationnel	6 192	1 581	-	7 773
Résultat financier	645	-175	-	470
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			-	59
Résultat avant impôts	6 837	1 406	-	8 302
Charge d'impôt sur le résultat				-708
Résultat net de l'exercice avant activités abandonnées				7 594

Les charges significatives sans contrepartie en trésorerie sont les suivantes :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Dotation aux amortissements	15 300	17 369	-	32 669
	15 300	17 369	-	32 669

Les données bilanciellées utilisées par l'entreprise par secteur d'activité sont les suivantes :

<i>Au 31 Décembre 2018</i>	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Valeur nette comptable des immobilisations	41 661	36 756	78 417
Investissements réalisés	11 592	5 102	16 694

<i>Au 31 Décembre 2017</i>	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Valeur nette comptable des immobilisations	55 138	41 339	96 477
Investissements réalisés	23 177	9 585	32 762

La ventilation des goodwill par secteurs d'activité est la suivante :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
2018	9 212	403	9 615
2017	8 274	280	8 554

4.3.13 – *Solde obligations de performance sur contrats*

Le carnet de commandes, tel que requis par IFRS 15, correspond au chiffre d'affaires ferme tel que contractualisé avec les clients et pour lequel les services ou prestations ne sont pas encore, ou sont partiellement exécutées à la clôture de l'exercice.

L'ensemble des contrats a été retenu pour sa valeur de réalisation la plus probable même quand ils sont inférieurs à 1 an

Au 31 Décembre 2018, le chiffre d'affaires attendu est le suivant :

Total (en K€)	<1an	De 1 à 5 ans	>5 ans
692 678	178 575	433 702	80 401

4.3.14 - *Effectif moyen du personnel*

	12/2018	12/2017
- effectif moyen	3 280	3 394

4.4 - Transactions avec les parties liées

Le Groupe est détenu à 71.82 % par Mesdames Eliane PIZZORNO (usufruit) et Magali DEVALLE (nue-propriété). Le reliquat, soit 28.18 % du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec les parties liées :

4.4.1 – Ventes et Achats de services et soldes des créances et dettes :

Parties liées concernées	2018			2017		
	Achats de services	créances	dettes	Achats de services	créances	dettes
- Sci François-Charles Investissements	1 346	19	73	1 167	87	117
- Sci de la Nartuby	333	-	2	329	-	69
	1 679	19	75	1 523	87	186

Ces SCI sont contrôlées par le groupe familial.

4.4.2 – Rémunérations des principaux dirigeants :

	2018	2017
- Salaires et autres avantages à court terme	409	634
- Honoraires et jetons de présence	35	20
- Avantages postérieurs à l'emploi	61	56
- Total	505	710

Les personnes concernées par ces rémunérations sont les membres du Conseil d'Administration : Madame et Monsieur Devalle, ainsi que Monsieur Gorini et Madame Chatti-Gautier. Le montant des cotisations aux régimes de retraite afférents à ces dirigeants se monte à 46K€ pour l'année 2018.

Les rémunérations des dirigeants ont fortement diminué car monsieur Francis Pizzorno a démissionné le 28 mars 2017 de son poste de président du conseil d'administration et il n'y a plus de rémunération le concernant après cette date.

4.5 - Evénements postérieurs à la clôture

Suite à la fermeture du marché chinois aux importations de certains produits recyclables et à la crise de la gestion des déchets en région SUD marquée par l'absence d'exutoires, notre filiale VALEOR a signé un protocole d'accord pour l'arrêt des activités du centre de valorisation organique du Broc avec prise d'effet au 31 mai 2019.

Par ailleurs, le groupe a fait l'objet d'une cyberattaque le mardi 19 mars 2019. Les mesures prises immédiatement ont permis d'éviter tout risque de contamination ou propagation aux clients du groupe et l'activité opérationnelle n'a pas été affectée par cette attaque. Par contre la restauration des données administratives, comptables et financières a nécessité l'intervention d'une société experte en sécurité et restauration des données, et entraîné un report dans la publication des comptes annuels.

6 – Principaux risques auxquels est confronté le Groupe

6.1 -Risques divers

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur actions sont nuls puisque le groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

6.2 –Risques de crédit

Comme évoqué au paragraphe 2.28, au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain.

Le Groupe constate depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses clients collectivités au Maroc. Une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management. Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

6.3 –Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du groupe sont ceux liés à la gestion des CSDU (centre de stockage de déchets ultimes). Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le

maintien en sécurité des installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

6.4 -Risques juridiques

Les activités qui présentent les plus grands risques juridiques sont relatives à la valorisation et au traitement des déchets.

Ces installations sont toutes soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (code de l'environnement). Cette législation ainsi que celle relative à la gestion des déchets sont en constante et rapide évolution.

Ceci induit des risques d'une part, liés à la capacité des opérateurs de déterminer une stratégie industrielle à long terme et stable et d'autre part, de contentieux augmentés et pas toujours motivés par la seule protection de l'environnement.

6.5 -Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Le groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également :

D'un montant de placements de trésorerie d'un montant de 30 834 K€ au 31/12/2018 de type OPCVM monétaires euro et de comptes à terme,

D'un montant de disponibilités nettes (cash) de 18 911 K€

6.6-Risque de change

En ce qui concerne le risque de change, le groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc.

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant (en euros) :

	K €	
	DEBIT	CREDIT
Emprunts		3 939
Comptes de tiers	27 244	34 915
Trésorerie	5 510	
Total	32 755	38 854
Solde global		6 099

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 61 K€.

6.7 -Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts en France est à taux fixes compris entre 0.70% et 4.20% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0.50 % et 3.00% pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

Les emprunts au Maroc sont à taux fixe à 6.50% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0.95% et 7.25 % pour les contrats de location financement.

Le solde des emprunts à taux variable et l'impact d'une fluctuation de 1% du taux de ces emprunts est le suivant :

(En milliers d'euros)	Décembre 2018	Décembre 2017
Solde des emprunts à taux variable (K€)	2 400	3 355
Solde des emprunts à taux variable (% de l'ensemble des dettes financières)	3.45	4
Impact d'une variation de 1 % du taux d'intérêt des emprunts à taux variable sur le résultat (K€) (*)	29	39

(*) Entièrement compensé par une variation inverse des swaps.